Régisseur général du spectacle vivant

Formation de niveau II – Grade de Licence

EN COLLABORATION AVEC L'UNIVERSITÉ D'AVIGNON

DURÉE 630 heures dont 4 semaines de stage d'application en entreprise
DATES du 12 septembre 2011 au 27 janvier 2012
DATE LIMITE D'INSCRIPTION 29 avril 2011
COÛT DE LA FORMATION 10 700 €
NOMBRE MAXIMUM DE PARTICIPANTS 12

STAGE ACCESSIBLE DANS LE CADRE DU CIF (CONGÉ INDIVIDUEL DE FORMATION) ET EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Sélection sur dossier, épreuve écrite et entretien

PROFIL D'EMPLOI

La régie générale recouvre les fonctions relatives à la préparation et à la gestion des moyens opérationnels nécessaires à la réalisation d'un spectacle et ce, en fonction des préconisations de la direction de production.

En principe, le régisseur général est placé sous l'autorité du directeur technique et les régisseurs sont placés sous la sienne. Les champs d'application de la régie générale sont variés : régie de lieu, d'événement, de création, de compagnie, de festival, de tournée...
Dans tous les cas, la fonction primordiale du régisseur général est d'optimiser le lien fonctionnel entre tous les intervenants d'une réalisation.

En préparation d'un spectacle :

- Le régisseur général étudie avec sa hiérarchie la faisabilité technique du projet artistique : ceci comprend l'étude des besoins en matériel et personnel, et l'adéquation avec les délais de réalisation et le budget prévisionnel. Pour cela, il lui appartient de proposer des options et des préconisations de mise en œuvre.
- A l'issue de l'étude de faisabilité, et sur la base des nécessités qui en découlent, le régisseur général prend la responsabilité du calendrier opérationnel, propose les recrutements pour la formation des équipes, assure la mobilisation des matériels et des équipements.
- En accord avec sa direction, le régisseur général assure, dans le respect de la réglementation, la préparation des différents espaces nécessaires à la réalisation d'un spectacle : scène et locaux techniques d'une part et espaces d'accueil du public d'autre part.
- Il supervise l'établissement de la fiche technique du lieu ou du spectacle placé sous sa responsabilité, ainsi que celui du plan de prévention, lequel sera intégré à la fiche technique.

En exploitation :

- Il organise le travail de l'équipe technique et les relations entre cette équipe et les responsables artistiques, la direction de production et les entreprises extérieures.
- Il s'assure de la mise en œuvre des mesures de prévention des risques, renseigne les documents de suivi et fournit à sa direction les informations nécessaires à la tenue du document unique.
- Il supervise l'accueil du public et la bonne marche du spectacle. Il établit pour cela la conduite générale du spectacle et coordonne les actions de l'ensemble des équipes.
- Il intervient dans le suivi exécutif du budget qui est alloué par la production.
- S'il est en charge d'un parc de matériels, il en gère l'entretien et la maintenance et propose les évolutions nécessaires en accord avec les régisseurs de son équipe.

OBJECTIF

La formation a pour objectif de développer chez le futur régisseur général les compétences relationnelles et méthodologiques, la culture artistique et technique ainsi que les capacités d'organisation et de gestion qui lui seront nécessaires dans l'exercice de ses fonctions.

PUBLIC

Cette formation est destinée aux régisseurs, cadres de production, artistes ayant une bonne connaissance de l'organisation et de la réalisation des projets dans le spectacle vivant. Une option régie lyrique est accessible aux professionnels de l'opéra ayant un niveau suffisant en musique et plus particulièrement en lecture de partitions.
Cette formation se situe au niveau II de formation professionnelle. Par conséquent, l'accès à la formation se situe au niveau III, niveau d'entrée qui

doit être attesté soit par la détention d'un titre dans la filière, soit par l'obtention d'une VAE, soit par équivalence.
Dans tous les cas, une expérience significative d'encadrement est impérativement requise.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Les premières semaines de la formation seront consacrées à une mise à niveau en technique pour les stagiaires issus de la production, en gestion pour ceux qui proviennent de la filière technique. Pour les stagiaires provenant de la filière artistique, la mise à niveau se composera d'enseignements techniques et administratifs.
Les enseignements seront dispensés en 490 heures. Un stage d'application en entreprise de quatre semaines devra être effectué.

PROGRAMME

Module préparatoire

Pour que tous les stagiaires puissent suivre le tronc commun de formation malgré les différences de parcours, le stage débute par trois semaines de mise à niveau selon les différentes filières d'entrée.

Tronc Commun

- Domaines de compétences
  - L'environnement professionnel
    - Le secteur professionnel
    - L'environnement juridique et social
    - La socio-économie du spectacle vivant
  - Les fonctions
    - Les fonctions du régisseur général
    - Les champs d'application de la régie générale
- Les méthodes
  - La production
    - Les processus de production et de suivi
    - Le suivi du budget
    - Les enjeux d'un projet de création
  - L'encadrement
    - Le cadre réglementaire
    - La gestion pratique des ressources humaines
    - Les bases de la négociation
- L'accompagnement du projet artistique
  - Les risques
    - L'éthique et les risques
    - La réglementation ERP
    - Les risques électriques et les normes
    - Les risques et les réglementations en son, lumière et plateau
  - Les formes
    - L'organisation du travail
    - La conduite de spectacles en régie générale
    - La fiche technique et le plan de prévention
    - L'usage du document unique
- Les outils
  - La communication
    - Les outils bureautiques et les documents de planification
    - Les réseaux et protocoles utilisés en spectacle
    - Les techniques de communication
  - La mise en œuvre
    - Les espaces collaboratifs en réseau
    - Les documents graphiques et les fiches techniques
    - La gestion des matériels
    - Du cahier des charges à la réception

Stage en entreprise

Evaluation

- Evaluation continue
- Jury final

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Jean-Louis LARCEBEAU

INSTITUT SUPERIEUR
DES TECHNIQUES DU SPECTACLE

20, rue Portail Boquier
84000 Avignon / France
[T] 04 90 14 14 17
[F] 04 90 14 14 16
ists-info@ists-avignon.com
www.ists-avignon.com